

RÉPONSE ÉCRITE

à la question de Madame la Conseillère communale Roxane Gubler relative à l'impact écologique de l'intelligence artificielle

Renens, le 3 novembre 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 9 octobre 2025, Madame la Conseillère communale Roxane Gubler a posé trois questions relatives à l'impact écologique de l'intelligence artificielle (IA) et à la sensibilisation des employé.e.s concernant cette thématique.

A Renens, tous les membres du personnel communal sont amenés à signer la charte informatique de l'administration. Une annexe de ladite charte concerne l'utilisation de l'IA dans le cadre du travail.

Relevant que ladite annexe encourage l'utilisation de l'IA dans le respect de la protection des données, Mme Gubler interroge la Municipalité quant aux mesures de sensibilisation qui sont mises en place par rapport à l'impact écologique de cet outil.

La Municipalité partage les préoccupations exprimées par l'interpellatrice et s'engage à tenir le Conseil communal informé des réflexions et démarches futures menées dans ce domaine, notamment en ce qui concerne l'intégration de critères environnementaux dans les usages numériques afin de promouvoir une utilisation responsable et durable de l'intelligence artificielle.

1. Est-ce que l'administration sensibilise son personnel à l'impact écologique de l'IA afin que tout le monde puisse l'utiliser en toute connaissance de cause ?

Plusieurs séances de sensibilisation à l'usage de l'IA ont été organisées à l'intention des membres du personnel communal. Ces rencontres avaient comme objectif d'en clarifier le fonctionnement et d'encourager une utilisation de l'IA juste, conforme à la protection des données, proportionnée et efficace.

En complément, des ateliers ad hoc sont planifiés pour répondre aux besoins métiers et accompagner les employé.e.s dans une utilisation justifiée et consciencisée.

2. Est-ce qu'elle prévoit de modifier l'annexe sur l'IA pour en préciser l'impact écologique ?

Oui, la directive relative à l'IA sera modifiée et un point concernant la consommation énergétique et l'impact écologique de l'IA sera rajouté.

Le thème des infrastructures nécessaires au bon fonctionnement de l'IA et à la consommation énergétique (électricité et eau) qu'elles entraînent sera abordé. L'objectif est également de fournir aux employé.e.s des astuces afin de minimiser la pollution numérique évitable.

3. Est-ce que la Ville de Renens a pour objectif d'obtenir le label Numérique responsable ?

Oui, l'obtention du label Numérique responsable est un objectif à moyen terme pour la Ville.

Certaines actions et analyses allant dans cette direction ont déjà été entreprises par le service Informatique, en partenariat avec le service Gestion urbaine-Développement Durable.

Une analyse de l'environnement informatique de l'administration et de son impact a notamment été menée par la société [MIKUJY | Measure, reduce & comply with Green IT.](#)

La Municipalité considère avoir répondu à la question de Madame la Conseillère communale Roxane Gubler relative à l'impact écologique de l'intelligence artificielle.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Jean-François Clément



Le secrétaire municipal
Michel Veyre

